

*Questions orales*

que la Loi sur les jeunes contrevenants interdit à tout professionnel traitant un jeune délinquant de discuter de son cas en public.

Cette affaire montre qu'il est nécessaire d'apporter deux changements à notre système judiciaire: premièrement, modifier en profondeur la Loi sur les jeunes contrevenants et, deuxièmement, constituer un répertoire public des délinquants sexuels. Nous ne pouvons permettre que Dawn Shaw soit morte en vain.

\* \* \*

**LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS**

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, lorsque j'ai soulevé hier la question des jeunes contrevenants à la Chambre, j'ai fait remarquer que nous avions fort à faire dans le domaine de la prévention. Je dirais également que, dans l'optique de la prévention, nous devons aussi examiner le chômage structurel chez les jeunes. Officiellement, le taux de chômage chez les jeunes est supérieur à 17 p. 100, mais, dans les faits, il est beaucoup plus élevé que cela.

• (1415)

Je sais que le gouvernement a prévu un Service jeunesse. C'est un début, mais ça ne règle pas le problème du chômage élevé chez nos jeunes. J'exhorte le gouvernement à mettre en place un plan réel en faveur des jeunes.

Nous sommes tous préoccupés par la criminalité chez les jeunes. Nous savons que des réunions ont été tenues aux niveaux provincial, territorial et fédéral au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. J'aimerais que des réunions similaires soient organisées au sujet du taux de chômage élevé que l'on observe aujourd'hui chez les jeunes de notre pays.

**QUESTIONS ORALES**

[Français]

**LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE**

**L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le journal *La Presse* publie aujourd'hui des extraits d'un document préparé par le ministère du Développement des ressources humaines en vue de la prochaine Conférence fédérale-provinciale sur la sécurité du revenu, qui va se tenir la semaine prochaine.

Selon ce document, le gouvernement exclut toute possibilité de transfert au Québec de compétence, de budget et de fonctionnaires. Une telle position va carrément à l'encontre des revendications du Québec, réitérées vendredi dernier par le premier ministre Johnson, lequel d'ailleurs s'appuie sur un solide consensus des intervenants au Québec sur cette question.

Est-ce qu'il faut comprendre que ce document constitue la politique officielle du gouvernement en matière de formation de la main-d'œuvre et que, refusant tout transfert revendiqué par le Québec, le premier ministre n'autorisera tout au plus que la colocation d'un même immeuble où l'on perpétuerait, sous le même toit, le même gaspillage auquel nous assistons depuis plusieurs années et qui empêche les chômeurs d'accéder à la formation?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique):** Monsieur le Président, le document de travail dont des extraits sont parus dans les journaux ce matin n'est qu'un document de travail qui sert de base aux discussions au niveau des sous-ministres.

Il est fort possible que les ministres vont continuer à négocier entre eux sur la base d'un document qui peut être modifié. Jusqu'ici, nous avons eu des négociations amicales et profitables avec le Québec. Nous croyons que nous pouvons les poursuivre sur la même base.

**L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le document dont je parle et qui apparaît en bonne page du principal quotidien de Montréal aujourd'hui a été préparé par le ministre du Développement des ressources humaines et reflète la position de ce ministre.

Ce document, donc la position du ministre, indique qu'il y aura tout de suite des ententes bilatérales avec les provinces sur la colocation d'immeubles. Pourtant le ministre des Affaires intergouvernementales, lui, nous a dit hier à la Chambre qu'il excluait pour les deux prochaines années toute entente administrative avec les provinces en matière de formation de la main-d'œuvre.

Je demande au premier ministre lequel des deux ministres dit vrai lorsqu'il parle?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique):** Monsieur le Président, premièrement, le document dont il s'agit, encore une fois, en est un qui a servi de base aux discussions pour la dernière réunion. Des documents qui servent de base aux discussions sont essentiellement les documents qu'il reste à négocier.

Deuxièmement, je n'ai pas indiqué hier qu'il n'y aurait pas de guichet unique, au contraire! J'ai indiqué que nous avons offert à la province de Québec, comme aux autres provinces, d'avoir un guichet unique pour livrer les programmes de formation de la main-d'œuvre, c'est une position que nous maintenons. Par conséquent, le ministre du Développement des ressources humaines et moi-même avons exactement la même position.

**L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je crois qu'il est facile de décoder les réponses du ministre. De toute façon, le document a raison de dire qu'il n'y aura pas de transfert de fonctionnaires, de compétence, de ressources.

Finalement, le *bottom line* entre les deux ministres, c'est qu'on va continuer d'administrer 25 et 27 programmes fédéraux et provinciaux dans le même immeuble, une porte unique pour aller vivre dans la confusion dans le même immeuble.

Je demande donc au premier ministre, lui qui entend ces sons discordants, de nous dire si, en refusant de transférer au Québec les responsabilités fédérales en matière de formation de la main-d'œuvre, il est conscient du fait qu'il perpétue un gaspillage de 300 millions de dollars par année sur le dos des chômeurs du Québec, dont 20 000 attendent toujours présentement de pou-